LE SITE LAFONTAINE.FINANCE

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Le site propose comme beaucoup d'autres la gestion de patrimoine. Ce rayon du supermarché de l'arnaque a toujours été présent depuis 2018. En général il s'appuie sur l'usurpation de sociétés suisses ou luxembourgeoises. Dans le cas de ce site; il est usurpé le nom d'une société holding qui ne proposera jamais de placements aux particuliers. Son rôle est de gérer des participations dans d'autres sociétés. Elle n'a donc aucun contact avec les particuliers.

Le site internet

Il a été créé le 27/02/2026. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/lafontaine.finance

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 84 16 05 22

Les faux noms

Le site utilise :

- Mme Alice CHAVENT
- M. Stéphane LANEL
- Mme Muriel PICARD
- Mme Alexandra HOMASSON
- M. Olivier GAILLARD

Les produits

Il est proposé d'effectuer des placements dans les produits suivants :

- L'or et métaux précieux
- La gestion de patrimoine
- L'immobilier de rendement
- Le trading
- Les actions

Il est à noter 5 avis sur trustpilot très élogieux ! La performance est remarquable pou un site qui 31 jours d'existence à la date de publication de cet article. Le premier a été mis en ligne quelques jours après la création du site. La soi disant-succession difficile ne devait pas l'être tant que cela !

Nous publions un extrait qui montre la performance entre le 27 février et le 8 mars :

"Nous avons consulté ce cabinet dans le cadre d'une succession complexe. La bienveillance et le professionnalisme de notre conseiller ont permis d'apaiser les tensions familiales en proposant des solutions équitables pour tous."

Les informations juridiques

Il est usurpé le nom d'une vraie société qui est totalement étrangère à cette arnaque. Elle a une activités de fiducie, comptes de patrimoine et d'agence.

Elle n'a donc pas de site internet ou de numéro de téléphone....

C'est le 7ième site que nous trouvons créés entre janvier et février 2026.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter

à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que

vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.